



Propriano, le 24 Mars 2025

ARRETE N° 2025-015

portant transfert de la licence N° 3 sur un nouveau véhicule Taxi
(ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° 2024-055 DU 04.12.2024)

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N° 2024-055 en date du 04 décembre 2024 suite à des modifications de visas, à savoir :

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-3 et L.2213-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L.3121-1, L.3121-11-1, et R.3121-5 ;

Vu la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014, relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

Vu le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public de personnes ;

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté municipal 05 décembre 2023 fixant le nombre d'autorisations de stationnement de taxis dans la Commune de Propriano ;

Vu l'arrêté initial de création de l'Autorisation de Stationnement N° 3 en date du 21 Août 1973 ;

Vu l'arrêté municipal N° 2015-24 du 06 août 2015 portant transfert de l'autorisation de stationnement n° 3 de M. Lucien DURRIEU aux AMBULANCES POMI représentées par M. Michaël POMI ;

Vu l'arrêté N° 2024-015 en date du 02 avril 2024 concernant le changement de gérant de la SAS AMBULANCES POMI représentée par M. Gabriel POMI ;

Vu le courrier en date du 20 novembre 2024 émanant de la SAS AMBULANCES POMI, informant la Commune du changement de véhicule concernant la licence de taxi N° 3 sur le véhicule de marque : SKODA OCTAVIA immatriculé : GZ-690-YJ ;

Vu la carte grise au nom de la SAS AMBULANCES POMI en date du 29 Octobre 2024, pour le véhicule de marque : SKODA OCTAVIA immatriculé : GZ-690-YJ;

ARRETE

Article 1er : La SAS AMBULANCES POMI, représentée par Monsieur Gabriel POMI, est autorisée à exploiter l'autorisation de stationnement N° 3 et à faire stationner sur les emplacements réservés à cet effet (côté Mairie-Avenue Napoléon III) et prévu par l'arrêté municipal du 05 décembre 2023, le véhicule taxi immatriculé GZ-690-YJ, de marque SKODA OCTAVIA, en attente de la clientèle dans le respect des règles fixées par les textes susvisés. Celui-ci devra par ailleurs porter l'indication visible de la Commune de Propriano, ainsi que son numéro d'autorisation.

Article 2 : Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

Article 3 : La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire de Propriano, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Propriano, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corse-du-Sud

Fait à Propriano, le 24 Mars 2025

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 24 Mars 2025

PARC DES TAXIS DE LA VILLE
AUTORISATION N° 3

PROPRIETAIRE DU VEHICULE :

NOM : SAS AMBULANCES POMI représentée par Monsieur Gabriel POMI

ADRESSE : Avenue Noël Franchini-B.P.639-20090 AJACCIO

TAXI

MARQUE : SKODA OCTAVIA

TYPE : M10SKDVP085W134

N° D'IMMATRICULATION : GZ-690-YJ

EST AUTORISE à stationner avec son véhicule immatriculé : GZ-690-YJ sur l'emplacement réservé au stationnement des taxis (côté Mairie-Avenue Napoléon III).

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI